



## récupérer sa caution après la date limite

Par **chaton8532**, le **18/03/2009** à **11:39**

Bonjour,

J'ai un problème concernant mon ancien logement, ma caution devait être rendue au plus tard le 9 mars, nous sommes le 18. J'ai appelé le propriétaire qui me dit qu'il doit déduire des frais d'entretien de l'appartement, sans m'en avoir fournis les justificatifs, et me parle de frais de déchetterie concernant un tapis laissé sur place qui n'est pas à moi. Peut-il en toute impunité me déduire la totalité de ma caution sans preuve ? Quel recours puis-je avoir dans ce cas (et sachant que je n'ai toujours rien reçu) ?

Merci de votre réponse

Par **patinette**, le **18/03/2009** à **15:40**

contactez l'ADIL c'est gratuit et très sérieux il existe des permanences soit en mairie ou dans leurs locaux, vous trouverez leur coordonnées dans les pages jaunes